

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENGAGEMENT

Dans un but d'agir comme acteur de changement, la SADC de Gaspé vous présente le fruit d'une première démarche pour établir un plan de développement durable au sein de son organisation. Nous voulons ainsi montrer l'exemple et inspirer notre communauté d'affaires.

Ce document devient un outil pour accompagner les clients et démontrer de la cohérence dans nos actions. Il servira également à améliorer la gestion de nos ressources, en rehaussant notamment notre image de marque employeur tout en rendant plus efficaces nos procédés et procédures.

Par ce plan, nous nous engageons à faire notre part, de façon concrète, pour réduire notre impact environnemental tout en maximisant les gains sociaux et économiques. Nous visons d'accomplir notre mission première à long terme, soit l'aide au développement des collectivités.

Dave Lavoie, directeur général

Patrick Denis, président du conseil d'administration



PRINCIPES DIRECTEURS GOUVERNANCE

Enjeu 1 : Culture de l'organisation

S'assurer que 100 % de nos employés et administrateurs connaissent notre culture d'organisation.

Enjeu 2 : Pratiques de communication

Avoir 100 % de nos employés et administrateurs affirmant être bien informés de nos activités de gouvernance.

SOCIAL

Enjeu 1 : Développement des compétences

Offrir 100 heures de formations pertinentes par employé annuellement.

Enjeu 2 : Conditions de travail

Avoir un taux de satisfaction des employés de 80 % envers leurs conditions de travail.

ÉCONOMIQUE

Enjeu 1 : Pratiques d'achats

Avoir 75 % de nos achats provenant de fournisseurs régionaux.

Enjeu 2 : Pratiques d'investissements

Avoir un minimum de 10 % d'investissements pour 5 secteurs d'activité.

ENVIRONNEMENTAL

Enjeu 1 : Gestion des matières résiduelles

Réduire de 25 % la quantité de matières résiduelles générée par nos opérations.

Enjeu 2 : Gestion des gaz à effet de serre

Compenser 100 % de nos émissions directes de gaz à effet de serre.





MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE

Cette politique s'adresse à tous les administrateurs et employés et porte sur l'ensemble de ses activités. Elle doit être une référence dans les relations avec la clientèle, les fournisseurs et les partenaires. Ses lignes directrices englobent les faits et gestes de l'organisation qu'ils soient opérationnels, administratifs ou stratégique. Validée par le conseil d'administration, la direction générale et l'équipe de travail de la SADC, elle est prête à être mise en œuvre immédiatement. Elle est intégrée harmonieusement à la planification stratégique et au plan d'action annuel qui en découle. Son application doit également se faire de façon cohérente avec l'ensemble des politiques de gestion et d'investissement en vigueur au sein de l'organisation. Le comité de développement durable, sous l'égide du directeur général, est responsable de l'agilité de son déploiement.

Pour toute question veuillez communiquer avec la responsable du comité

Sophie Bourdages
sbourdages@sadcgaspe.com